

« LE GAZ RENOUVELABLE, NOUVELLE PRODUCTION AGRICOLE ».

Résumé de l'article de Pierre Le Hir « Le gaz renouvelable, nouvelle production agricole » paru le 15 juin 2018 dans *Le Monde* (accès restreint).

Sur un site de 2,5 ha de la commune de Senlis dans l'Oise, quatre agriculteurs sont à l'origine d'une filière énergétique, industrielle et agricole : celle de la production de biogaz destiné à être injecté dans le réseau de gaz naturel et non à être brûlé pour générer chaleur et/ou électricité.

L'infrastructure : un méthaniseur alimenté pour 20% par « des cultures intermédiaires à vocation énergétique : du maïs d'été ou du seigle d'hiver cultivés entre deux récoltes de blé ou de betteraves, ou de colza et de tournesol », -ces cultures maintenant ainsi une couverture végétale permanente absorbant le CO₂ relâché par le système-, le reste provenant du secteur agroalimentaire : pulpe de betterave, drêches (résidus) de blé, déchets d'oignons, à l'exclusion des effluents d'élevage (fumier et lisier) afin d'éviter les nuisances olfactives ». ».



Le méthaniseur de Senlis.

Le fonctionnement : Après être passée dans un malaxeur, la matière organique macère 50 jours à 40° dans un digesteur de 6000 m³ où elle est dégradée par les bactéries. Il en résulte du biogaz composé à 53% de méthane qui rejoint le réseau de distribution de GRDF (Gaz Réseau Distribution France, filiale d'Engie), à un tarif garanti sur quinze ans. Le reste, le gaz carbonique, est censé être absorbé par la couverture végétale. Pour le moment, 200m³/gaz/heure sont injectés dans le réseau assurant la consommation de 2000 foyers en chauffage et eau chaude. Le résidu du processus de méthanisation sert d'engrais.

Le coût : un investissement de 6,2 millions € avec une subvention de 700 000 € du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Un chiffre d'affaires mensuel de 165 000 €.

En 2017, seuls 44 sites de biogaz sur 592 alimentent le réseau.

Cette infrastructure s'inscrit dans la volonté européenne d'encourager les énergies renouvelables.

Résumé de l'article « L'Europe trouve un accord sur les énergies renouvelables » de Cécile Ducourtieux et Simon Roger dans Le Monde du 15 juin 2018.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/06/14/l-europe-trouve-un-accord-sur-les-energies-renouvelables_5314828_3234.html

Jeudi 14 juin, après 5 mois « *d'intenses tractations, les représentants du Parlement européen et ceux du Conseil sont parvenus à un accord sur la révision de la directive (*) sur les énergies renouvelables* ».

(*) directive européenne : La directive est un acte juridique européen pris par le Conseil de l'Union européenne avec le Parlement ou seul dans certains les cas et qui oblige les Etats à la transposer dans leurs droits nationaux.

In <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/action/textes-juridiques/qu-est-ce-qu-directive.html>

Objectifs :

- Porter, d'ici à 2030, à 32% la part du renouvelable dans la consommation européenne et à 14% la part du renouvelable dans le transport ;
- une diminution progressive pour une interdiction totale à l'horizon 2030 de l'usage des agrocarburants, notamment de l'huile de palme dont la culture participe grandement à la déforestation en Asie.

Cet accord doit maintenant être valide par le Parlement et le Conseil... et appliqué par les Etats membres sachant « *que l'objectif n'est pas contraignant et que la Commission qui vérifiera si les Etats respectent leurs promesses [ne pourra émettre] que des recommandations aux capitales (mais) n'aura aucun moyen de sanctionner* ».

« En Allemagne, des solutions pour stocker l'électricité des éoliennes ».

Du méthane de synthèse.

Résumé de l'article de Cécile Boutelet, paru dans Le Monde du 15 juin 2018.
https://www.lemonde.fr/energies/article/2018/06/14/en-allemande-des-solutions-pour-stocker-l-electricite-des-eoliennes_5315203_1653054.html

*« L'enjeu ? Parvenir à stocker l'électricité verte (solaire et éolienne) à long terme, afin de compenser son intermittence, en particulier entre l'été et l'hiver. Autrement dit, **pouvoir assurer un approvisionnement constant, même quand le vent ne souffle pas ou que le soleil ne brille pas**, et ainsi convaincre les industriels de la capacité des renouvelables à remplacer durablement, à l'avenir, les énergies fossiles ».*

La technique : Par électrolyse de l'eau, on récupère des molécules d'hydrogène, gaz qui est ensuite transformé par une réaction chimique le combinant avec du dioxyde de carbone d'origine biologique afin d'obtenir du méthane : « c'est la méthanation ». « *Ce méthane de synthèse peut être directement utilisé dans l'industrie, pour le chauffage ou la mobilité* ».

Ce procédé dit « power to gas » est testé depuis 2013.